

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 101 (1975)
Heft: 4: SIA spécial, no 1, 1975

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Secrétariat général de la SIA
Selnaustrasse
Case postale 16
8039 Zurich
Tél. 01/36 15 70

Journées SIA, Montreux, 13-14 juin 1975

Le programme de ces journées a été communiqué à chaque membre SIA lors de l'enquête préalable menée dans le courant de novembre 1974.

440 inscriptions provisoires sont déjà parvenues aux organisateurs, qui tiennent à rappeler la date de ces manifestations aussi bien aux participants à l'assemblée des délégués qu'aux membres SIA souhaitant prendre part à ces journées. Rappelons les grandes lignes du programme :

Vendredi 13 juin 1975

Assemblée des délégués — Soirée familiale et campagne à « La Vieille Ferme », à Chailly-sur-Montreux.

Samedi 14 juin 1975

Excursion folklorique à Gruyères, par un train du Blonay-Chamby, émule du « Spanisch-Brötli-Bahn » — Partie officielle — Soirée de gala, avec la participation de M. le conseiller fédéral Georges-André Chevallaz, qui prononcera un exposé.

Souhaitons que le plus grand nombre possible de membres SIA feront un bon accueil à l'invitation, accompagnée de toutes les informations utiles et des documents d'inscriptions, qui vous parviendra au début de mai 1975, et réserveront les 13 et 14 juin pour se retrouver à Montreux.

Comité d'organisation des journées SIA 1975.

Adaptation du tarif B au 1^{er} janvier 1975

Le Comité central de la SIA a examiné le problème de l'adaptation au renchérissement de l'année 1974 des tarifs des règlements SIA 102, 103, 104, 108 et 110. Il a décidé de renoncer à une révision de la formule du tarif A mais d'adapter le tarif B au 1^{er} janvier 1975. Les nouveaux prix ont été fixés en accord avec les services compétents de la Confédération, notamment avec le préposé à la surveillance des salaires, des prix et des bénéfices.

Les nouveaux prix horaires du tarif B ont été communiqués directement aux membres SIA. Ils peuvent être commandés au Secrétariat général de la SIA.

Enquête de la SIA, section genevoise

1. Introduction

1.1 Bases

Les questions présentées ci-après sont tirées d'une enquête effectuée au sein de la section genevoise de la SIA. Cette enquête portait essentiellement sur l'identification des membres à la société et aux activités de cette dernière. Réalisée entre le 15 octobre et le 15 novembre 1973, elle débouche sur des conclusions intéressantes qui seront présentées ci-après. Les résultats permettront au comité de la section une planification des activités futures correspondant aux besoins réels.

1.2 Cadre et structure

Cerner le spectre d'activités et le degré d'intégration des membres d'une société telle la SIA n'est pas chose simple. Aussi, le questionnaire englobait-il environ 100 questions en relation avec les domaines suivants :

- appartenance à la société ;
- activités générales ;
- participation personnelle ;
- conférences et séminaires ;
- localisation.

Le nombre de personnes touchées comprend tous les membres de la section genevoise de la SIA, soit 575. Une sélection par classe d'âge (moins de 35 ans, de 35 à 49 ans, plus de 49 ans) et par grandes catégories : architectes, ingénieurs civils et autres spécialités a permis une analyse différenciée des tendances.

1.3 Forme et présentation

Afin de servir d'orientation aux membres de la section genevoise ainsi qu'aux lecteurs du *Bulletin technique de la Suisse romande*, le présent descriptif ne se veut pas une copie exhaustive des données numériques de l'enquête, ce qui paraîtrait beaucoup trop lourd. Parmi les questions qui composent l'enquête, seules celles relatives aux domaines d'intérêt général sont abordées. Une visualisation des réponses sous une forme simplifiée, deux niveaux d'appréciation au lieu de quatre, permet au lecteur une prise de contact rapide avec l'ensemble de l'enquête (grand intérêt, aucun intérêt).

2. Représentativité de l'enquête

Catégories	Nombre de membres	Réponses	
		Nombre	%
Architectes	226	68	30,1
Ingénieurs civils	176	55	31,2
Autres spécialités	173	58	33,5
Total	575	181	31,4

Le pourcentage des réponses des trois catégories choisies n'offre que de très faibles variations : de 30,1 à 33,5 %. Le degré de représentativité de l'enquête peut donc être considéré comme bon. De plus, il est semblable pour chacune des catégories, ce qui fait que dans la récapitulation celles-ci interviennent de façon significative.

Une constatation semblable peut être faite en considérant la représentativité par classe d'âge :

Classe d'âge	Nombre de membres	Réponses	
		Nombre	%
Moins de 35 ans	80	25	31,2
De 35 à 49 ans	263	88	34,4
Plus de 49 ans	232	68	29,3

3. Analyse

3.1 Critères « appartenance à la SIA »

Du tableau récapitulatif, il ressort que les critères d'appartenance peuvent, par ordre d'intérêt décroissant, s'énoncer comme suit :

Critères	Récapitulation		Arch. %	Ing. civ. %	Autres %			
	Nombre	%						
Activité culturelle	1	90	1	91	1	85		
Contacts personnels	2	82	3	82	2	83		
Perfectionnement	3	80	2	85	3	72		
Participation à des commissions	4	53	4	55	4	60	4	41
Avantages directs	5	46	5	53	5	53	6	36
Valorisation personnelle	6	44	6	47	6	38	5	38

Il faut remarquer une très grande cohérence entre les différentes catégories : les critères d'appartenance ont les mêmes priorités pour chaque catégorie, à l'exception des « avantages directs » qui viennent en dernier pour la catégorie « autres spécialités ». En admettant les critères d'appartenance comme cumulatifs et exhaustifs, il faut remarquer qu'en moyenne l'appartenance à la SIA offre un grand intérêt pour le 65 % des membres.

3.2 Activités de la section

L'importance attachée aux activités de la section a été saisie par onze questions relatives aux réalisations passées :

	Réca- pitulation	Arch.	Ing. civ.	Autres
Normes techniques . . .	1 88 %	1	1	3
Normes d'honoraires . . .	2 87 %	2	2	2
Formation postuniv. . . .	3 78 %	4	5	1
Groupes spécialisés . . .	4 75 %	6	4	5
Publications	5 74 %	3	3	9
Conférences	6 70 %	9	6	4
Visites d'entreprises . . .	7 69 %	8	8	6
Visites d'ouv. terminés . .	8 69 %	5	9	7
Visites de chantiers . . .	9 68 %	7	7	8
Réunions amicales . . .	10 30 %	10	10	10
Manif. avec conjoints . . .	11 28 %	11	11	11

Ce tableau pourrait se passer de commentaires : en effet, normes, publications ainsi que formation postuniversitaire, conférences et activités des groupes spécialisés forment l'activité importante de la section, ceci pour plus de 70 %. Les visites de chantiers pour les ingénieurs civils, les visites d'entreprises pour les ingénieurs d'autres spécialités, montrent bien les centres d'intérêt propres à chaque catégorie. Par contre, la SIA ne saurait devenir un carrefour de réunions amicales, avec ou sans conjoints.

4. Participation

L'analyse du spectre de participation comprend trois volets :

- *passé* : participation depuis l'adhésion à la SIA ;
- *présent* : depuis 1972 ;
- *futur* : souhait de participation.

	Passé		Présent		Futur		Ecart total (rang)
	Rang	Nombre	Rang	Rang	Nombre	(rang)	
Assemblée des délégués	5	33	8	9	22	-4	
Conférences	1	121	1	1	72	0	
Visites	2	100	2	2	58	0	
Manif. avec conjoints	3	44	7	8	30	-5	
Réunions amicales . . .	7	27	8	10	20	-3	
Groupes spécialisés . .	6	28	5	6	44	0	
Formation continue . . .	4	37	3	5	47	-1	
Normes	9	24	4	11	17	-2	
Etudes probl. locaux . .	10	22	8	3	68	+7	
Etudes probl. nat. . . .	8	26	6	4	60	+4	
Etudes probl. intern. . .	11	11	10	7	48	+4	
		473			486		

Des écarts nous pouvons tirer la tendance d'un grand intérêt pour l'étude des problèmes locaux, nationaux et internationaux. L'intérêt reste constant pour les conférences, visites et groupes spécialisés. Une diminution d'intérêt se fait remarquer pour les normes et la formation continue. En ce qui concerne les réunions amicales, il y a une confirmation de l'appréciation portée sous le paragraphe 3.2.

5. Organisation des conférences

Pour ce qui est des conférences, la fréquence qui rencontre l'adhésion du 86 % est donnée par cinq à six

conférences par an, soit un maintien de la fréquence actuelle.

S'il est évident que sujet et conférencier jouent un rôle important, l'enquête fait néanmoins ressortir l'importance de la place qui doit être laissée à la discussion qui suit la conférence. Les questions d'intendance (lieu, heure, repas...) ont une importance moindre. La préférence quant au jour et à l'heure est donnée pour jeudi 20 h. ou 20 h. 30, suivie de mardi 20 h. ou 18 h. 15. La localisation actuelle des conférences rencontre l'accord du 98 % des réponses.

6. Conclusion

Dans leur ensemble les options prises ces dernières années correspondent bien aux besoins tels qu'ils ont été révélés dans la présente enquête. Outre l'importance attachée aux normes et à la formation postuniversitaire, une attention particulière est à vouer aux conférences, visites, publications et activités des groupes spécialisés.

L'étude des problèmes locaux est à poursuivre et l'extension de ceux-ci devra s'opérer sur le plan des problèmes nationaux et internationaux.

Par délégation du comité :
ROLAND R. FAVRE, vice-président
de la SGIA

Mise en vente de nouvelles normes, directives et recommandations SIA

Les normes, directives et recommandations commentées ci-dessous viennent d'être mises en vente en français et peuvent être acquises au Secrétariat général de la SIA. Les membres SIA bénéficient d'un rabais de 50 % et sont priés de mentionner dans leur commande leur appartenance à la SIA.

Directive 1 « Surcharge des ponts sur les routes d'approvisionnement — Bases pour les prescriptions de transport » relative à la norme SIA 160

mise au point par un groupe de travail sous la direction de M. K. Basler, ingénieur SIA, Zurich.

Les ponts des routes d'approvisionnement définies par les cartes nationales 1 : 100 000 — *Transports exceptionnels* sont soumis à des surcharges plus importantes que celles définies par l'article 9 de la norme SIA 160. C'est pourquoi la directive 1 relative à l'article 12 de la norme SIA 160 et les bases pour les prescriptions de transport servent d'une part à établir un schéma de surcharges simple comme norme pour les multiples transports exceptionnels possibles sur les routes d'approvisionnement, afin de disposer des bases simples pour le dimensionnement des ouvrages d'art. D'autre part, le transporteur doit bénéficier du plus de liberté possible dans la composition de ses transports, tout en respectant les bases de dimensionnement.

L'utilisation de véhicules plates-formes avec équilibrage hydraulique des charges s'accroît. Le modèle de surcharge élaboré en 1967 reste toutefois en vigueur, dans une forme simplifiée par l'abandon des transports en position excentrée. En revanche, trois classes de poids sont retenues. Pour le transporteur, on a introduit la notion de convoi de charges normalisé, à partir duquel il pourra établir les convois effectivement utilisés.

Prix : Fr. 16.40.

Norme SIA 161 « Constructions métalliques »

mise au point par un groupe de travail sous la direction de M. Ch. Dubas, ingénieur SIA, Vevey.

La révision de la norme SIA 161 relative aux constructions métalliques avait comme but essentiel de moderniser et de regrouper les articles de 1956 concernant les aciers à utiliser ainsi que les soudures, en tenant compte des progrès réalisés depuis une vingtaine d'années. Il s'agissait plus spécialement d'introduire dans les normes les aciers à haute résistance de 36 kg/mm² de limite élastique (apparente), en se conformant le mieux possible aux normes européennes des pays sidérurgiques parues entre-temps. Il s'agissait également de donner au soudage et, dans une moindre mesure, au boulonnage, la place que ces moyens d'assemblage ont acquis aujourd'hui aux dépens de la rivure, disparue presque complètement.

Par contre, il n'était pas prévu de reprendre le problème des contraintes admissibles, des courbes de flambement et des coefficients de soudure alpha, étant par ailleurs entendu que le phénomène de fatigue ne devait dorénavant intervenir que dans les ouvrages ou éléments d'ouvrages où il se produit réellement ainsi que comme critère de qualité.

Certains aménagements se sont cependant révélés inévitables, notamment l'introduction d'une série d'articles sur la conception des ouvrages, des éléments d'ouvrages et des attaches, ainsi qu'une séparation plus nette des articles relatifs aux aciers d'avec ceux relatifs au soudage. Enfin, il est apparu nécessaire d'ajouter une annexe N° 1, Directives pour le choix de l'acier, de rassembler dans une annexe N° 2 les matériaux utilisés autrefois dans la construction métallique, et finalement d'ajouter de nombreux commentaires et compléments.

Prix : Fr. 42.—.

Directives SIA 33 « Béton léger » relative à la norme SIA 162

élaborée par un groupe de travail sous la direction de M. W. A. Schmid, ingénieur SIA, Zurich.

Cette directive concerne le béton léger à base de granulats d'argile ou de schiste expansés, avec une résistance de compression dépassant 150 kg/cm² ainsi qu'un poids propre de moins de 2 t/m³. Elle s'applique aux éléments et aux ouvrages porteurs armés ou non, à précontrainte partielle ou totale. Cette directive est conçue comme un complément à la norme SIA 162 et ne doit être utilisée qu'en conjonction avec cette dernière.

La structure de cette directive et la numérotation des paragraphes correspondent à celles de la norme SIA 162. Les définitions et les termes ont été également adaptés autant que possible. Par exemple, les types de béton léger LBN, LBH et LBS ont été désignés par analogie avec les types de béton BN, BH et BS. Pour le béton léger armé, on peut conserver pour la justification des contraintes le coefficient d'équivalence $n = 10$, ainsi que les contraintes admissibles pour le béton. En revanche, le calcul des déformations devra faire l'objet d'une attention particulière. En ce qui concerne le béton léger précontraint, peu de compléments sont apportés. Par contre, les chapitres « Exécution des travaux » et « Essais des matériaux » contiennent des indications précieuses sur les caractéristiques du béton léger. Enfin, diverses directives de la norme SIA 162 ont été adaptées aux particularités du béton léger.

La directive SIA 33 tient compte de l'état actuel des connaissances. Sur certains points, des recherches sont encore à effectuer et les enseignements de l'expérience pratique à considérer. C'est pourquoi la directive indique que de tels points sont à traiter en accord avec l'article 11.01 de la norme SIA 162.

Prix : Fr. 22.—.

Recommandation SIA 172 « Construction de routes agricoles »

élaborée par un groupe de travail du groupe spécialisé SIA des ingénieurs du génie rural (GGR), sous la direction de M. W. Bregenzer, ingénieur SIA, Affoltern a.A.

Depuis longtemps, les milieux du génie rural déplorait que dans chaque canton soient en vigueur des règlements et des conceptions différents pour la construction de routes agricoles. Le but de cette recommandation est avant tout d'unifier les définitions et les bases de projet pour la construction de routes agricoles. De plus, elle doit combler une lacune entre les normes de l'Union suisse des professionnels de la route (VSS) et les notes de la Communauté de travail pour la construction de routes forestières (CTRF).

La recommandation se compose des chapitres suivants : Planification et rentabilité — Eléments pour l'étude des projets — Sol et infrastructure — Superstructure — Assainissement.

Il est prévu qu'un groupe de travail, composé d'ingénieurs forestiers et du génie rural, établisse une norme complétée, pour la construction de chemins forestiers et de routes agricoles. Jusqu'à la parution de cette norme, la recommandation SIA 172 sera un instrument utile au praticien et aux autorités chargées du subventionnement.

Prix : Fr. 12.40.

Questions concernant le concours d'idées « Gestion de l'énergie dans le bâtiment »

Un participant au concours d'idées « Gestion de l'énergie dans le bâtiment », lancé par la SIA en septembre 1974, nous a posé deux questions, que nous voudrions faire connaître, avec leur réponse, aux autres participants au concours

1^{re} question : Sur quels documents est basée la constatation suivante énoncée dans le programme du concours : « ... par le fait que, dans notre pays, une grande partie de l'énergie est utilisée pour le chauffage et la climatisation des bâtiments... » ?

Réponse : Nous renvoyons à l'article de J.-J. Morf et M. Roux : « Tableau énergétique mondial », paru dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*, n° 24 du 21 novembre 1974. Outre un survol très complet des énergies conventionnelles et non conventionnelles connues actuellement, l'article contient en pages 480 et 481 divers tableaux sur la répartition selon les secteurs et les formes de consommation.

2^e question : Pour estimer l'importance des diverses mesures à présenter dans le cadre du concours, il serait utile de disposer de bases quant à la consommation actuelle d'énergie dans le bâtiment. Existe-t-il des chiffres donnant la consommation d'énergie par catégorie de bâtiment ? (suit une liste de toutes les catégories possibles de bâtiments).

Réponse : A notre connaissance, la consommation d'énergie par type de bâtiment n'est pas établie. On trouve là précisément une incitation à se pencher sur le problème de la gestion de l'énergie.

Une enquête sur la consommation d'énergie par type de bâtiment serait fort dispendieuse, car il faudrait considérer les bâtiments anciens en plus des bâtiments neufs.

Nous rappelons que le dernier délai pour faire parvenir au secrétariat général de la SIA les travaux destinés à ce concours est fixé au 15 avril 1975, à 17 heures, et nous souhaitons que de nombreux participants nous soumettent encore leurs propositions sur un thème particulièrement actuel.

Mise en consultation de normes SIA

Les normes SIA commentées ci-dessous vont être mises en consultation le 20 février prochain. Les projets peuvent en être commandés au Secrétariat général de la SIA au moyen du talon en page 11 des annonces. Les observations doivent être adressées par écrit au Secrétariat général de la SIA, à l'attention de la commission concernée, *séparément pour chaque norme.*

Norme SIA 259 « Travaux de papiers peints et de tapisserie »

Ce document remplace la norme SIA 139 : « Conditions et mode de métré pour les travaux de papiers peints et de tapisserie » de 1965. La révision complète en a été assurée par un groupe de travail de la Commission des normes du bâtiment, sous la présidence de M. K. Landolt, architecte SIA, Zurich.

La nouvelle norme s'applique à tous les revêtements de parois et de plafonds en papier, textile, matières synthétiques ou autres, livrés et posés en bandes et en plaques, ainsi qu'aux revêtements de sol en textiles, tapis de sol et revêtements de sol en linoléum, matières plastiques, liège, caoutchouc et analogues, posés, collés ou tendus aux parois et aux plafonds.

La norme a été considérablement complétée par rapport à l'édition de 1965. Sa structure répond au nouveau schéma des normes SIA :

Définition des termes techniques — Planification — Matériel — Exécution/Pose — Prestations et livraison.

Délai de consultation : 20 avril 1975.

Norme SIA 191 « Tirants d'ancrage »

Cette norme entièrement nouvelle s'applique au projet, à l'exécution, au contrôle et à la surveillance des ancrages. Elle est destinée à tous les types d'ancrage, c'est-à-dire des éléments travaillant en traction et assurant la transmission de forces dans le sol ou le rocher. Son élaboration a été assurée par un groupe de travail de la Commission de génie civil, sous la direction du professeur R. Favre, ingénieur SIA, Lausanne.

La norme SIA 191 donne la définition et la conception des ancrages, comporte toutes les données dont il faut tenir compte lors de la planification et donne les bases de calcul et de dimensionnement.

D'autres paragraphes traitent des exigences posées aux éléments et lors de l'exécution. Un chapitre est consacré à la protection de l'ancrage. La norme informe également des conditions générales supplémentaires pour les ancrages et fixe les tâches de chacun lors de travaux d'ancrage.

Délai de consultation : 20 avril 1975.

Nouveaux membres SIA

En 1974, 304 nouveaux membres ont été admis à la SIA, dont les 74 membres suivants des sections romandes et tessinoise :

Nom	Profession	Section
Antipas, Alexandre	Arch.	Vaudoise
Aoshima, Yasuyuki	Ing. civil	Vaudoise
Blandu, Dan Nicolas	Ing. méc.	Vaudoise
Bobillier, Claude	Ing. méc.	Vaudoise
Bongard, André	Ing. civil	Vaudoise
Bonnard, Christophe	Ing. civil	Vaudoise
Bory, Jacques	Ing. méc.	Genève
Brami, Max	Ing. civil	Genève
Brandt, Michel-Léo	Ing. méc.	Neuchâteloise
Burchard, Peter	Arch.	Valais
Burger, André, D ^r ès sc. nat.	Géologue	Neuchâteloise
Chatelain, Pascal	Arch.	Vaudoise
Cohen, Joseph	Ing. méc.	Individ. étranger
Cuénod, Jean-Claude	Ing. civil	Vaudoise

Dessoulavy, Denis	Arch.	Genève
Dormond, Olivier	Ing. méc.	Vaudoise
Dubois, Philippe	Ing. méc.	Vaudoise
Duret, Jean-Marie	Arch.	Genève
Ferrini, Bruno G.	Ing. chim.	Tessin
Gandolla, Mauro	Ing. méc.	Tessin
Gardello, Michel	Arch.	Genève
Geiger, Peter	Arch.	Vaudoise
Glavre, Philippe	Ing. civil	Vaudoise
Godillot, Yves	Arch.	Genève
Grandjean, Fernand	Ing. civil	Vaudoise
Grossgurin, René	Arch.	Genève
Guignard, Jean-Pierre	Géologue	Vaudoise
Gutknecht, Jean-Pierre	Arch.	Fribourg
Hentsch, André	Ing. civil	Genève
Hon, Milan	Ing. civil	Neuchâteloise
Horisberger, Jean-Luc	Ing. génie rural	Vaudoise
Julliard, Benjamin	Arch.	Vaudoise
Kohli, Jean-Pierre	Ing. méc.	Vaudoise
Lack, Roger	Arch.	Vaudoise
Lakah, Bernard	Ing. él.	Vaudoise
Lecouturier, Jean-François	Arch.	Vaudoise
Limongelli, Jean-Pierre	Arch.	Genève
Lozano, Manuel	Arch.	Vaudoise
Mantel, Louis	Ing. civil	Neuchâteloise
De Marchi, Mario	Arch.	Genève
Marin, Angel	Ing. civil	Vaudoise
Meroni, Jean-Marie	Ing. civil	Neuchâteloise
Mottier, Jacques	Arch.	Vaudoise
Mussard, Marcel	Ing. méc.	Neuchâteloise
Naidanoff, Arsof Towfigue	Arch.	Genève
Nobile, Paolo	Ing. civil	Tessin
Paratte, Alphonse	Ing. civil	Genève
Pelc, Waclaw	Arch.	Fribourg
Pfister, Frédy	Arch.	Vaudoise
Pitteloud, Jacques	Arch.	Valais
Pougatsch, Henri	Ing. civil	Genève
Prout, Denis-Anthony	Arch.	Vaudoise
Pugin, André	Ing. civil	Vaudoise
Rieder, Pierre-André	Ing. civil	Valais
Rochat, Daniel	Ing. méc.	Vaudoise
Roggero, Rinaldo, Prof. D ^r	Ing. chim.	Tessin
Rufer, Charles-E.	Ing. méc.	Genève
Savcic, Dusan	Ing. civil	Valais
Schäffer, Raymond	Ing. civil	Vaudoise
Scherrer, Normando	Ing. él.	Genève
Schwery, René	Ing. civil	Valais
Sierro, Jean-Marc	Ing. él.	Vaudoise
Stöckli, Benno	Ing. génie rural	Vaudoise
Stucki, Christophe	Ing. civil	Vaudoise
Tia, Tine	Arch.	Vaudoise
Trüb, Jacques, D ^r ès sc. techn.	Ing. chim. et méc.	Vaudoise
Vermot-Gaud, Jacques	Ing. él.	Genève
Villanyi, Jenö	Ing. civil	Fribourg
Weibel, Rodolphe	Ing. civil	Vaudoise
Widmayer, Arnold	Ing. civil	Genève
Wohlwend, Edouard	Ing. civil	Genève
Yanni, Georges	Ing. méc.	Vaudoise
Zakher, Antoine	Ing. méc.	Vaudoise
Zürcher, Pierre-Aimé	Arch.	Vaudoise

CFF : Nomination d'un membre du comité central

Le conseil d'administration des CFF a nommé M. Max Portmann, ingénieur civil SIA, à la direction de l'état-major d'entreprise, créé essentiellement pour traiter les affaires de planification et les études fondamentales. Nos vives félicitations à M. Portmann, membre du comité central de la SIA, actuellement directeur de la division des travaux à la direction générale, et qui prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} avril prochain.

Journées d'étude du Groupe spécialisé SIA du Génie chimique

Zurich, 9-10 avril 1975

Ces journées, *en allemand*, sont organisées avec la collaboration de l'EPFZ et porteront sur les thèmes suivants :

9 avril : Thermische Verfahrenstechnik.

10 avril : Mechanische Verfahrenstechnik.

Finance par journée : Fr. 20.— (Fr. 40.— pour non-membres).

Renseignements et inscriptions :

— pour le 9 avril : secrétariat du professeur Grassmann, EPFZ, tél. (01) 32 62 11, int. 2486 ;

— pour le 10 avril : secrétariat de M. H. Kubli, directeur, Escher-Wyss SA, Zurich, tél. (01) 44 44 51, int. 2301.

Communications SVIA

Assemblée générale extraordinaire

Lausanne, 27 février 1975

Accédant à la demande de plusieurs membres, le Comité de la SVIA a pris la décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire des membres pour procéder à une étude de la situation économique dans nos professions.

Cette assemblée a été fixée au

jeudi 27 février 1975, à 17 h., à Lausanne,
Restaurant du Rond-Point de Beaulieu, salle 1, 1^{er} étage.

Les participants auront le plaisir d'entendre deux conférences :

L'évolution conjoncturelle, en particulier dans le domaine de la construction, par M. Henry Müller, directeur de l'UVACIM (Union vaudoise des associations industrielles, commerciales et de métiers) ;

ainsi que

De la nature et des incidences des mesures d'allègement prises récemment en matière de crédit, par M. Willy Schreyer, directeur régional de la Banque nationale suisse.

La SVIA fait partie d'un groupe de travail mis sur pied par l'UVACIM et qui réunit l'UPIAV, la Fédération vaudoise des entrepreneurs ainsi que les représentants des métiers du second œuvre.

Ce groupe, à la demande de la Banque nationale suisse, a procédé à une enquête sur la situation dans les bureaux techniques. Dans le courant du mois de décembre 1974, les résultats de l'enquête ont été remis à M. Georges-André Chevallaz, chef du Département des finances et des douanes, qui consultait l'UVACIM sur la situation dans le canton de Vaud.

Il est donc permis de penser que ces résultats, qui vont être publiés prochainement dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*, ont eu une certaine influence sur les mesures adoptées récemment par le Conseil fédéral et la Banque nationale suisse.

Au cours de cette assemblée, différentes propositions de résolutions seront proposées par le Comité de la SVIA. Les membres SVIA qui voudraient nous faire des suggestions sont priés de bien vouloir les adresser *par écrit et huit jours avant la séance* au Comité de la SVIA.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SVIA du 11 novembre 1974.
2. Exposé de MM. H. Müller et W. Schreyer.
3. Discussion, résolutions et votations.
4. Divers.

Candidatures

M. *Duvoisin Jean-Marc*, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1972.

(Parrains : MM. F. Matter et J.-C. Badoux.)

M. *Freienberg Wolfgang*, architecte, diplômé de Technische Hochschule Karlsruhe en 1967.

(Parrains : MM. B. Meuwly et F. Ryser.)

M. *Garnier Alain*, architecte, diplômé EPFL en 1974.

(Parrains : M. M. Bevilacqua et M^{me} L. Schaffner.)

M. *Ho Chanh Thang*, ingénieur mécanicien EPFL, diplômé en 1974.

(Parrains : MM. U. Mocafigo et S. Gouda.)

M. *Marguerat Pierre*, ingénieur mécanicien, diplômé EPUL en 1952.

(Parrains : MM. P. Dubuis et L.-D. Paschoud.)

M. *Truffer Jean-Jacques*, ingénieur rural, diplômé EPUL en 1969.

(Parrains : MM. J.-L. Horisberger et A. Jaquet.)

M. *Elmiger Franz*, ingénieur pétrographe, diplômé EPFZ en 1953.

(Parrains : MM. R. Chappuis et M. Carrard.)

M. *Kempf Eric*, architecte, diplômé EPFL en 1974.

(Parrains : MM. F. Boschetti et P. Margot.)

M. *Bignens André*, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1966.

(Parrains : MM. J.-C. Badoux et G. Rey.)

M. *Hirsbrunner Werner*, ingénieur chimiste, diplômé EPFL en 1968.

(Parrains : MM. D. Rodieux et B. Pasche.)

M^{me} *Ho Chanh Thang Tran Tuyêt Lê*, ingénieur chimiste, diplômée EPFL en 1974.

(Parrains : M. Ph. Javet et P. Lerch.)

M. *Pangalos Anastase*, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1973.

(Parrains : MM. R. Suter et J.-P. Jaccoud.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée *par avis écrit* au Comité SVIA dans un délai de 16 jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA.

UIA

2^e Concours international de revues d'architecture et 5^e Festival du film d'architecture

Les organisateurs de ces deux concours ayant lieu parallèlement au 12^e congrès mondial de l'UIA (voir *BTSR* n° 23 du 7.11.1974, p. 468) nous informent que le délai de réception des revues et des films a été reporté au 1^{er} mars 1975.

Congrès

Société suisse de mécanique des sols et des roches

Session de printemps 1975

La session de printemps de la société sur le thème : « Problèmes géotechniques dans les grands travaux en Valais » aura lieu à Brigue les 2 et 3 mai 1975 et non les 29 et 30 mai comme communiqué précédemment.

Rédacteur : J.-P. WEIBEL, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir pages 14 et 17 des annonces

DOCUMENTATION DU BATIMENT

Voir pages 4 et 16 des annonces

Informations diverses

Documentation suisse du bâtiment : Economies possibles pour l'industrie du bâtiment

Dans son bulletin mensuel, la Documentation suisse du bâtiment vient de publier des chiffres qui analysent les frais découlant des documentations techniques qui sont mises à la disposition des architectes par l'industrie suisse. Il en ressort que l'industrie du bâtiment peut réaliser des économies sensibles en répondant scrupuleusement aux besoins réels des architectes et des ingénieurs.